



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Compte-rendu réunion du CA du consortium USTH
Paris le 2 juillet 2013

Début séance : 10h30.

Présidente: Marie-France Barthet (PRES Université de Toulouse)
Secrétaire : Philippe Lecoer (Université Paris-Sud)
Trésorier : Jean-Michel Portefaix (Université Montpellier)
VP Doctorants : Françoise Falson (Université Lyon 1)
VP Masters et Recherche : Bernard Legube (Université de Poitiers)

Pierre Chiapetta (Université Aix Marseille)
Minh Chau Pham (Université Paris 7 Diderot)
Yannick Giraud-Heraud (Université Paris 7 Diderot)
Christine Choppy (Université Paris-13)
Pascal Formysin (Groupes des écoles des Mines)
Bernard Journet (ENS Cachan)

Participant également :

Pierre Sebban (Recteur USTH) excusé
Céline Gaussen (Consortium USTH)
Jacques Erschler (Consortium USTH)
Vanessa Fattore (MESR)
Jean-Luc Clément (MESR)
Jean-Pierre Faugère (Université Paris-Sud)
Jean-Luc Nahel (CPU)

Par téléphone :

Eric Vivien (Ambassade de France au Vietnam)
Marie-Christine Charlieu (Ambassade de France au Vietnam)

Point 1 :

- approbation compte rendu du 15 mars (adopté sans remarques)

Point 3 :

Participation du consortium pour la constitution d'une base de données pour le programme 911

Présentation par Eric Vivien :

Le programme doctoral 911 du gouvernement vietnamien représente un volant de 190 bourses pour permettre aux diplômés vietnamiens qui le souhaitent de candidater pour des bourses de thèses en France, après proposition et sélection par leurs établissements d'origine sur la base de leurs résultats académiques et validation par le gouvernement vietnamien. Il existe un certain nombre de candidats qui n'ont pas de sujet de thèse défini et sont sans lien identifié avec des directeurs de thèse potentiels. Parallèlement l'USTH a actuellement accès à 40 bourses de type 911 sur sujets ciblés sur les thématiques de l'USTH.

Eric Vivien expose une proposition pour créer une base de données destinée à mettre en relation les candidats avec des directeurs de thèse en France, dans laquelle seraient versés les sujets proposés par les établissements membres du Consortium mais qui ne sont pas dans les thématiques USTH (mathématiques, SHS...) et les sujets qui sont dans les thématiques de l'USTH mais qui n'ont pas été sélectionnés par le Consortium USTH ou qui n'ont pas été pourvus. Cela permettrait d'ouvrir à une partie des établissements, 150 bourses 911 banalisées. Il sera possible de disposer de la liste des candidats sélectionnés ce qui permettra de cibler en amont les candidatures. A l'issue de leur thèse les docteurs retourneront dans leur établissement d'origine conformément aux critères du programme 911.

L'appel d'offre se fera en septembre et l'outil est en cours de construction. Pour déposer un sujet, il faudra disposer de l'aval du directeur de laboratoire d'accueil et de l'école doctorale.

Est proposé au vote : L'accord pour la participation au programme 911 de manière élargie (Adopté à l'unanimité).

Est proposé au vote : Sur les thématiques de l'USTH, le consortium versera les sujets non pourvus à la base de données. Sur les thématiques de l'USTH seul le consortium est habilité à déposer un sujet (adopté à l'unanimité).

Point 3 suite :

Séminaire des doctorants USTH

- Dates : du 8 au 11 septembre à Paris-Sud
- Population visée : doctorants 2010/2011 soit 32 doctorants avec quelques nouveaux arrivants : 40 au total
- Thématique de cours : e-learning avec un atelier pédagogique (Organisé par Florent Calvayrac Université du Maine)
- Organisation de visites suivant disponibilités des sites :
 - Visite de SOLEIL
 - Visite observatoire de Paris et/ou musée des arts et métiers
- Journée de présentation des thèses par les doctorants
Un appel auprès des directeurs de thèse sera fait pour constituer les jurys (2 à 3 personnes par thématique).

Doctorants sélectionnés en 2012

- 35 nommés par le ministère vietnamien sur 39 retenus lors des auditions

Prochain appel à sujets de thèse procédure en septembre

Expliquer le devenir des doctorants : restent ou pas à l'USTH.

Compte tenu de la participation au programme 911 élargi (Point 3) il sera nécessaire de faire deux appels d'offres pour éviter toute confusion :

Ce point devra être validé par le CA pour septembre.

Les établissements peuvent être préavertis de ce double appel à projet.

Problème de la gestion de la période intermédiaire liée à l'évaluation par le ministère vietnamien pour les candidats :

Le planning de la procédure de recrutement des doctorants est le suivant :

Appel à sujets septembre / jury en novembre ou décembre / arrivée à partir de juillet

Comment gérer la période intermédiaire pour les étudiants qui recrutés attendent la réponse du ministère pendant près de 6 mois ?

Point 2 : Compte rendu du premier conseil d'université de l'USTH du 25 juin 2013

Marie-France Barthet rappelle l'examen des points stratégiques cote sur 7 points différents

1 : gouvernance et organigramme (p7, pour les 10 premières années de l'USTH)

- composition sénat académique (plutôt un CA interne) (voté sans discussions)
- conseil scientifique (plutôt un sénat académique) (voir article 16)
 - ⇒ demande d'augmenter la participation française de la part du ministre vietnamien pour le conseil scientifique et des formations : dans les statuts écrits par les vietnamiens cette participation était initialement limitée
 - ⇒ les propositions pour atteindre la parité seront présentées par le recteur.
Le consortium propose les personnes suivantes :
 - chaque responsable de départements et master
 - la/le VP en charge des doctorants
 - la/le VP en charge de la recherche et formation

Jean-Luc Clément indique que cela fait référence à l'accord intergouvernemental, en conséquence le règlement vietnamien devra être modifié (Annexe du bilan volume).

⇒ ce document doit être diffusé par Jean-Luc Clément

2 : recrutement des personnels

Programme 322 puis 911 à partir de 2013:

- les personnes sont recrutées pour un an sur un poste d'ATER
 - ils sont soit :
 - Assistant temporaire d'enseignement de recherche
 - Ingénieur de recherche temporaire
 - Ingénieur d'études temporaire.
- Les salaires des trois types de postes sont voisins.

Pour le recrutement la composition du jury de 5 membres est la suivante (donnée en annexe 1 page 1 point 3 du document) :

- deux membres du conseil, le responsable du département et deux scientifiques extérieurs.
- A noter le souhait de la partie vietnamienne pour la participation des formateurs français dans la sélection.

3 : Programme d'enseignement et des formations

⇒ approbation du départ de la formation continue

4 : Evolution des effectifs

- bonne évolution des bons étudiants
- bachelor quantité limitée (?) on reste à moins de 2000 étudiants tant que le site de l'UST ne sera pas créé.

5 : Plan de développement en direction des UMI (pas de vote lors du CU du 25 juin 2013)

- o Le CNRS souhaite s'impliquer
- o Dans la politique du CNRS, la création d'UMI doit être suscitée à partir de la base. Pour cela il est nécessaire de faire venir deux ou trois personnes pour s'investir pendant 4 ans.
- o les thématiques d'intérêt pour le CNRS sont : nanomatériaux / énergie / eau
- o Pour l'aspect nucléaire il faut renouveler la maquette proposée et rediscuter avec le CEA
- o Pour l'aspect spatial ouverture du CNES vers le Vietnam.

6 : Point sur les droits d'inscriptions

Augmentation des droits à partir de 2014-2015

- licence de 1000 à 1500 \$
- masters de 1500 à 2500 \$

Les étudiants sont systématiquement inscrits dans une université Française, il n'y a aucun aspect facultatif à ce point. Le diplôme est un diplôme unique Français cohabilité avec l'USTH délivré par l'Université où est inscrit l'étudiant.

Pour la rentrée 2013 les frais d'inscription sont demandés en plus du montant de l'inscription à l'USTH afin de pouvoir reverser ces frais aux universités françaises en attendant la modification des frais pour 2014.

Diplôme délivré :

Le diplôme délivré doit répondre au décret du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international. Il y a deux possibilités Pour le partenariat avec l'USTH, 2 diplômes sont délivrés : le Master français et un diplôme vietnamien de l'USTH (information confirmé par Pierre Sebban le lendemain de la réunion). Pour cela la convention d'application doit être précisée. En particulier dans le cadre de l'inscription d'étudiants français des établissements du consortium souhaitant effectuer leurs études au sein de l'USTH. Il leur est demandé de payer l'inscription complète à l'USTH.

Bernard Legube, Jean-Luc Clément Jacques Erschler et Jean-Luc Nahel sont chargés par le consortium de retravailler ces points. En particulier préciser les différents cas de figures dans lesquels les étudiants effectuent uniquement le M1 ou le M1 et le M2.

7 : Point sur règlement intérieur de dépenses

- ⇒ discussion sur les primes (situation particulières)
- ⇒ le salaire total est 5 fois le salaire moyen
- ⇒ comment salarier officiellement
- ⇒ le régime spécial est inclus dans l'accord intergouvernemental.

Ce point n'a pas été voté par les représentants vietnamiens et doit être réétudié par le gouvernement vietnamien.

Point 4 : Habilitations Master

Dates d'habilitations

- ⇒ la question de l'évaluation des masters a été posée par Bernard Legube au ministère, pour le moment il n'y a pas de réponse de la DGESIP qui a été sollicitée pour répondre à la demande d'une évaluation globale des masters USTH.
Certains masters seront réhabilités en 2015 donc évalués en 2014
- ⇒ demander d'une évaluation avec l'ensemble de l'USTH correspondrait à une accréditation de l'Université (ce qui est une demande forte des vietnamiens) ce qui permettrait de résoudre les problèmes de diplômes et de salaires.

Cours le soir

- ⇒ Une demande de certains responsables de masters porte sur la possibilité de faire cours en début de soirée afin de pouvoir accueillir des étudiants salariés. Ce point doit être discuté avec Pierre Sebban .

Etat des signatures pour les conventions

- ⇒ conventions d'applications : 8 établissements ont signé. La convention espace est complètement signée.
- ⇒ 24 conventions d'adhésions signées

Point 5 : Crédits de recherche de l'USTH

La répartition des crédits en cours de finalisation. Est incluse une part enseignement et une part recherche.

Point 6 : Cotisations

32 cotisations sont payées ce qui est en forte progression depuis l'an dernier.
Il en reste 10 en attente.

Point 7 : Etat des dépenses

72 000 euros de per diem dépensés à ce jour.

Aide du sénat

Le MAE va préparer un modèle de demande à effectuer par les universités par leurs autorités locales. Ce volet fera l'objet d'un point au CA de novembre

Point 8 : Prochain CA le mercredi 13 novembre 2013 au MAE

Point 9 : Lettre de Mme Simone Bonnafous de la DGESIP

La lettre de réponse au courrier de Marie-France Barthet est une réponse favorable qui indique les moyens de faire prendre en compte l'implication des établissements du consortium via le contrat de site et la demande de postes en support.

Fin de la réunion à 13h30

